

1 cdi est obligatoire apres 3 cdd ?????

Par rachel, le 20/04/2011 à 19:20

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si en mairie l'obligation 3CDD=1CDI fonctionne ou pas merci de repondre

Par Cornil, le 24/04/2011 à 17:21

Bonsoir rachel

Cette obligation 3CDD= 1CDI n'existe nulle part, tu confonds avec l'interdiction d'un deuxième renouvellement de CDD pour les MEMES Motifs, prévue dans le CT (Code du Travail).

Encore moins pour les employeurs publics auquel le CT ne 'applique pas (pour eux: 6 ans de CDD continus et contrat continué après, alors obligation de CDI)

Désolé, bon courage et bonne chance.

Par rachel, le 24/04/2011 à 17:41

ok merci bien

au moin je serais au courant en esperant etres titularisé bientot merci de votre reponse cordialement